

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que BMCI Fonds représentée par son Administrateur Directeur Général Madame Myriem Kabbaj, a déclaré, le 3 septembre 2004, avoir acquis le 30 août 2004, pour le compte du Fonds Commun de Placement « FCP Horizon Actions », sur le marché de blocs, 25.330 actions Diac Equipement, au prix unitaire de 58 dh, franchissant ainsi à la hausse les seuils de participation de 5% et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le FCP Horizon Actions détient 12,42% du capital de la société Diac Equipement, en dépassement du pourcentage de détention autorisé en termes du ratio de division du risque.

Dans les douze mois qui suivent les franchissements de seuil précités, BMCI Fonds en représentation du FCP Horizon Actions envisage d'arrêter les achats des actions Diac Equipement.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières